

INFO

Préf

DANS CE NUMÉRO :

Rencontre
MI

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2024

Suppression
annoncée de la
GIPA

Souffrance
au travail

*Adhérer en ligne :
c'est possible !*

Vous êtes administratifs, techniques, de la filière sociale, contractuels notre syndicat vous offre la possibilité d'adhérer directement en ligne !

Pour cela, il vous suffit de vous rendre directement sur notre site internet en cliquant sur ce lien :
<http://www.fo-prefectures.com/>

ou de flasher le QR code ci-contre depuis votre smartphone.



**J'ADHÈRE
EN LIGNE !**

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DE PRÉFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général :
13, rue Cambacérès immeuble Lamartine
75008 PARIS
Adresse postale :
11 rue des Saussaies - 75008 PARIS
Tél. : 01 40 07 62 91 (ou 62 92, ou 62 93)
Fax : 01 40 07 10 22

E-mail : fo-prefectures@interieur.gouv.fr
Site intranet : <http://fo-prefectures.ext.mi>
Site internet : www.fo-prefectures.com
Directeur de la publication : Christine MAROT
Rédacteur en chef : Romuald DELIENCOURT
N° commission paritaire : CPPAP 0325 S 07569
N° ISSN : 0154-7895

Bulletin n°182 - Trimestriel
Octobre - Novembre - Décembre 2024
Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2024
Imprimerie Iropa : 02 32 81 30 60



**LE TRI
+ FACILE**



FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MI SUR WHATSAPP



Depuis quelques semaines, notre syndicat national a décidé de mettre en ligne une chaîne d'information directement sur l'application WHATSAPP.

Pour les utilisateurs de cette application, c'est facile, il suffit de

cliquer directement sur ce lien pour nous y retrouver !!

<https://whatsapp.com/channel/0029Va0ShAwFHWq565ne0k0T>

Notre chaîne FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MI concerne l'ensemble des personnels au sein des préfectures, des sous-préfectures, des SGCD, des SGAMI et des juridictions administratives. Bonne visite à vous !!

RASSEMBLEMENT À BERCY

Le jeudi 5 décembre 2024, notre syndicat national a participé activement au rassemblement devant Bercy, organisé par des fédérations de syndicat FO dont la FSMI FO. Nous étions nombreux pour dénoncer la suppression de la GIPA 2024, l'installation des 3 jours de carence et une perte



de 10% de rémunération sur les jours maladie au-delà de la carence. Notre syndicat continue de se battre pour défendre votre pouvoir d'achat.

Cher(e)s camarades,



Au moment de la rédaction de cet édit, notre pays traverse une nouvelle période politique fortement mouvementée, voire chaotique à certains égards. Le gouvernement Barnier a dû démissionner suite à la censure de l'Assemblée Nationale. Cette censure va avoir de fait un impact immédiat sur notre ministère avec la transposition du budget 2024 pour 2025 par vote spécial de l'Assemblée Nationale. En effet, le ministre de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU avait obtenu, dans le cadre du budget 2025, des moyens financiers et humains supplémentaires pour notre périmètre qui ne sont donc plus applicables.

Dans les prochains jours, nous connaissons notre nouveau ministre de l'Intérieur, le même ou un autre. Ces changements et ces fluctuations politiques ne sont pas source de stabilité et de travail en profondeur pour l'administration territoriale de l'Etat. Notre syndicat étant indépendant, non partisan, ne peut qu'évoquer des faits, des échanges concrets avec un ancien ministre qui s'intéressait réellement aux préfectures et aux SGAMI, à leurs conditions de fonctionnement pour mener à bien leurs missions de service public. Pour preuve, plusieurs requêtes et propositions de notre syndicat ont été reprises et appliquées par lui.

De plus, la démission du gouvernement a permis le départ du ministre de la Fonction Publique et donc la non application des 3 jours de carence et d'une diminution de 10% de votre rémunération les jours de maladie suivants. Ses interventions contre les

fonctionnaires, sa vision américaine très « Muskée » de l'avenir de notre Administration sont heureusement devenues lettres mortes, pour l'instant. Pour mieux comprendre l'impact

de ce projet de « réforme », notre syndicat a mis à votre disposition sur son site internet (<https://www.fo-prefectures.com/>) un simulateur qui vous permettra de découvrir l'impact réel de cette réforme sur votre rémunération.

Notre syndicat rappelle que « malade mais non coupable ».

C'est dans un état d'esprit de combat face à ces projets de réforme injustes, que notre syndicat a rejoint le jeudi 5 décembre 2024 tous les mouvements nationaux d'action dont celui de Paris, avec un rendez-vous devant Bercy avec les autres composantes de la FSMI FO et autres fédérations FO de la Fonction Publique.



ÉDITORIAL



Catherine BEN ASSAYA, Grégory JORON, Christine MAROT.

L'année 2024 se termine sur des changements également au sein de notre organisation syndicale. Nous souhaitons la bienvenue à Catherine BEN ASSAYA au poste de secrétaire générale adjointe. Je remercie Jean-François HOSPITAL qui a mené ces fonctions depuis le congrès de Erdeven en novembre 2023.

L'année 2025 sera encore une année mouvementée, apparemment imprévisible et aléatoire. Quel que soit l'avenir qui s'imposera à nous, notre syndicat fera toujours face sans jamais reculer ni douter. Il sera encore et toujours présent à vos côtés pour vous représenter dans les instances locales et nationales, pour défendre vos droits.

En attendant, à quelques jours des fêtes de fin d'année, je tiens à vous souhaiter de très bonnes fêtes en famille et avec vos amis. Profitez au maximum de ces instants uniques de concorde !

Amicalement,
Christine MAROT
Secrétaire générale



Rencontre MI

CE JEUDI 17 OCTOBRE 2024, M. BRUNO RETAILLEAU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A REÇU LES ORGANISATIONS SYNDICALES DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RÉSEAU DES PRÉFECTURES ET DES SGCD.

LA DÉLÉGATION FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MI A PU, EN SA QUALITÉ DE SYNDICAT MAJORITAIRE, ÉVOQUER EN PREMIER LES PROBLÉMATIQUES DES PRÉFECTURES, DES SGCD ET DES SGAMI.

Notre syndicat a rappelé l'importance d'avoir un ministre qui s'intéresse à notre périmètre, ce qu'il nous a confirmé dans ses propos liminaires.

NOTRE SYNDICAT A DÉVELOPPÉ PLUSIEURS POINTS DONT :

Le budget 2025 : sur la situation des effectifs, le ministre nous a bien indiqué que le MI gardait sa masse salariale. Reconnaisant la situation très délicate des préfectures, M. le ministre est dans l'optique de maintenir les moyens humains dans les services. Cependant, notre syndicat a rappelé qu'aucune mesure catégorielle n'est prévue dans le cadre du Projet Annuel de Performance 2025. **Nous avons dénoncé ce traitement indemnitaire inégalitaire avec l'absence de l'ISSPATS pour les personnels des préfectures et des SGCD.**

Les rencontres de l'ATE: notre syndicat a indiqué que nous étions à l'initiative de cette réflexion qui a conduit à l'organisation de nombreuses tables rondes sur l'ensemble du territoire. Nous avons demandé une suite après la remontée des synthèses des régions. Pour FO, certaines actions peuvent être menées, d'ores et déjà, afin d'améliorer les conditions de travail de nos collègues.

Les services Etrangers : suite aux différentes annonces dans les médias, notre syndicat a évoqué les moyens humains de ces directions et le professionnalisme de nos collègues. L'actualité récente a démontré, une fois de plus, les difficultés rencontrées par nos collègues dans l'accomplissement de leurs missions. La problématique de l'attractivité dans ces services reste un sujet prégnant, et la présence importante de contractuels n'est pas non plus une solution pour nous. La précarité de ces contrats et le renouvellement continu de leurs formations par les titulaires, engendrent une suractivité.

Les CERT : FO PREF SMI a mentionné son attachement au développement du télétravail pour les collègues affectés dans les CERT CNI/passeports et de la sanctuarisation des effectifs de titulaires au sein de ces plate-formes.

Les SGCD : nous avons bien rappelé l'historique et la situation actuelle compliquée avec un manque d'évolution sur les dossiers de convergence. La création des postes de délégués à l'appui au pilotage ne sera pas pour notre syndicat la solution aux maux de cette structure. Le plan d'action des SGCD présenté en CSAR du 14 octobre 2024 rappelle des bases logiques que le ministère aurait pu mettre en œuvre auparavant.

L'Outre-Mer : un point particulier a été présenté par M. Claude MODESTIN délégué FO PREF SMI en Martinique sur l'actualité que vivent nos collègues martiniquais. Malheureusement, les conditions de vie et de travail sont aussi difficiles sur d'autres territoires ultra-marins, notamment à Mayotte et en Nouvelle Calédonie.

La sécurité de nos collègues fait partie des préoccupations de notre syndicat. En Formation Spécialisée CSAR, notre syndicat avait tiré la sonnette d'alarme !!

L'Action Sociale : FO PREF SMI a demandé au ministre d'être présent à la prochaine Commission Nationale d'Action Sociale CNAS. La suppression du prêt à Taux Zéro pour le logement, la révision de l'aide à la restauration, autant de sujets qui posent des questions. Sur la PSC, nous avons bien compris que cette aide serait reportée courant 2025. doit-on comprendre 2026 ??

GIPA : notre syndicat a demandé l'intervention du ministre auprès de son homologue de la fonction publique pour le maintien de ce supplément indemnitaire. La suppression pure et simple de ce dispositif indemnitaire n'est pas une réponse à la différence de perception entre les catégories. L'écart entre

l'inflation et la rémunération des personnels va encore s'accroître dans les prochains mois.

REPTS : suite au vote favorable en CSAR de préfectures et SGCD, le ministre a accepté de répondre à notre requête de signer l'instruction qui accompagnera le REPTS afin de rappeler l'importance de celui-ci auprès du corps préfectoral.

Après la présentation de nos interventions, M. le ministre de l'Intérieur nous a indiqué qu'il souhaitait nous revoir en décembre, en bilatérale, pour développer certains points. Toutefois, il était conscient de la problématique de la rémunération et du manque d'attractivité de notre périmètre. Une synthèse de retour va bien être faite suite aux tables rondes des rencontres de l'ATE. Sur l'Outre-Mer, un sujet qu'il surveille connaissant les situations délicates. Sur les préfectures, l'échelon départemental est primordial, il doit être renforcé en simplifiant les missions pour soulager les services en tension et un redéploiement des postes.

Notre syndicat a été à l'écoute des remarques de M. le Ministre, nous attendons maintenant les actes en faveur de nos collègues.



Sur la photo de gauche à droite :

Catherine BEN ASSAYA (conseillère nationale FO PREF), Romuald DELIENCOURT (secrétaire nationale FO PREF), Noël RUBIO (SG FO SIC), M. le ministre de l'Intérieur, Christine MAROT (SG FO PREF), Jean-François HOSPITAL (SG adjoint FO PREF), Claude MODESTIN (délégué Martinique)

Le vendredi 15 novembre 2024, M. Bruno Retailleau ministre de l'Intérieur a souhaité rencontrer les organisations syndicales lors de son déplacement à la préfecture de la Moselle.

Une délégation de notre syndicat national composée de Christine MAROT secrétaire générale et de Pascal MAUSANT trésorier général adjoint a accompagné Brigitte BECKER et Olivier GILLES de la section départementale FO de la préfecture de Metz pour échanger avec le Ministre.

Ce moment d'échange a commencé par un discours avec des annonces dans le cadre des rencontres de l'Administration Territoriale de l'Etat (ATE).

M. le ministre a tenu à rappeler que le Ministère de l'Intérieur est le ministère de la sécurité mais aussi celui de la proximité avec son maillage de l'administration territoriale de l'Etat.

En effet, les préfectures, les sous-préfectures, SGCD, DDI sont l'armature de l'État dans les territoires. Il rappelle que la maille départementale est un échelon primordial proche des citoyens, donc des usagers. L'échelon régional est important cependant les départements sont notre histoire, ils sont le point nodal.

L'ATE a subi trop de réformes RGPP, REATE, PPNG, SGCD... Les agents ont fait preuve d'une grande adaptation, de disponibilité et sont toujours présents lors des grandes épreuves que traverse notre pays : attentats, gilets jaunes, crises migratoires, la COVID, les crises climatiques, les grands événements...

Une priorité pour notre périmètre s'est traduit par un plan budgétaire de 26 millions d'euros supplémentaires sur le BOP 354, ce supplément budgétaire va permettre aux préfetures de faire face à une meilleure fin de gestion 2024.

Pour 2025, le programme 354 sera en augmentation sur la masse salariale mais aussi en fonctionnement.

Une création de 101 postes malgré l'absence initialement prévue du schéma d'emploi du ministère. Le nombre de vacataires reste identique à l'année 2024, soit 1200 contractuels qui seront ciblés en priorité sur les services des Etrangers et/ou aux CERT.

L'augmentation des crédits de fonctionnement aidera à financer les priorités issues des rencontres de l'ATE. Sur l'immobilier, une enveloppe de 6 millions d'euros sera dédiée à la sécurisation des personnels, et une enveloppe de 8 millions d'euros sera axée sur la rénovation et l'amélioration des espaces d'accueil du public et la rénovation des COD.

En terme d'attractivité, une revalorisation de l'IFSE des agents d'accueil sera effectuée en cas d'absence de NBI. De même, le montant des interventions pour astreintes sera revu à la hausse.

Dans l'amélioration de l'accompagnement des personnels, la revalorisation de l'ISE des assistantes sociales est annoncée, et une convergence de notre action sociale avec le développement de l'accompagnement des parents d'enfants handicapés.

Enfin, les crédits en faveur du numérique seront également augmentés de 10 millions d'euros avec comme objectifs, la création d'un plan numérique du quotidien (stopper les dysfonctionnements



RENCONTRE MI

des logiciels du quotidien) et l'établissement d'une feuille de route pour le développement de l'intelligence artificielle au sein de notre ministère.

A RETENIR :

- Réinvestir les accueils, repenser les espaces pour les usagers et les agents.
- Mise en œuvre d'outils fonctionnels plus performants en simplifiant les démarches administratives.
- Allègement des procédures administratives, utiliser l'intelligence artificielle pour soulager les agents, fonctionner en mode projet.
- Donner plus de latitude aux services de l'ATE et partager les bonnes pratiques issues du terrain en supprimant les mauvaises.
- Donner des suites aux remontées des services déconcentrés, l'administration centrale doit absolument répondre.
- Augmentation de 101 ETPT au niveau départemental, 1200 vacataires pour les CERT et les services des Etrangers.
- Stabiliser l'ATE, stopper les réformes de fonctionnement.
- Stopper la réduction des effectifs départementaux avec un redéploiement du niveau national et régional vers le niveau départemental.
- Décentralisation des actes de gestion au niveau départemental (CITP).
- Amélioration de l'attractivité, revalorisation des métiers et augmentation du nombre d'apprentis.

Commission nationale d'action sociale du 4 novembre 2024

Le 10 juin 2024, nos représentants de la FSMI-FO étaient présents au ministère pour la première commission nationale d'action sociale de l'année. Nous avions le souci de préparer au mieux les actions en faveur des collègues mobilisés, pour cette période de jeux olympiques, dont l'enjeu était fort et pour laquelle l'accompagnement social était nécessaire.

Suite au boycott d'Alliance, le quorum n'étant pas atteint, l'instance ne s'est pas tenue. Heureusement, un gros travail a été accompli au cours de l'année 2024. De nombreux groupes de travail, auxquels nous avons participé, ont été organisés et ont permis de réaliser des actions !

La CNAS s'est enfin réunie le 4 novembre 2024 et le Ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, était présent pour assurer l'ouverture de la séance **faisant suite à la demande de la FSMI-FO** ! Nous

avons donc pu l'interroger sur l'avenir de l'action sociale au Ministère de l'Intérieur et sommes intervenus pour lui demander des éléments concrets sur plusieurs sujets, au travers de notre déclaration liminaire.

Nous avons indiqué au Ministre de l'Intérieur, qu'en 2024, pour les espaces sociaux de restauration (ESR), la ligne budgétaire consacrée avait disparu, et qu'il n'a pas été permis d'allouer les mêmes délégations de crédits que les précédentes années.

> Il nous a répondu que pour 2025, le budget ESR allait passer de 300 000 à 600 000 euros.

Nous avons évoqué les problèmes de l'été dernier pour payer les factures et notamment la remontée de difficultés des

services pour effectuer le paiement des prestations pour la restauration et pour le handicap.

> Il nous a été annoncé qu'un dégel de 5 millions d'euros était prévu pour l'action sociale.

Nous avons alerté s'agissant du logement, et notamment sur l'extinction du dispositif de prêt à taux zéro

> Cette question va être étudiée pour voir les conditions de passation d'un nouveau marché.

Les sujets d'action sociale sont pour nous essentiels et nous continuerons à tout mettre en œuvre pour obtenir les moyens humains et financiers nécessaires pour nos collègues !

FSMI FORCE OUVRIÈRE

LE MINISTRE PRÉSENT À LA CNAS ! Un signe fort en faveur de l'action sociale !

Le ministre, M Retailleau, a ouvert la séance de la Commission Nationale d'Action Sociale le 4 novembre 2024 faisant suite à la demande de la FSMI FO.

Dans notre déclaration, nous avons demandé la prise en compte des importants chantiers de la restauration, du handicap, de l'action sociale pour nos collègues ultramarins et nous avons évoqué les problématiques de logement suite à l'annonce de la suppression du Prêt à Taux Zéro du MI (PTZMI).

La FSMI FO a reconnu l'augmentation du budget 2024, augmentation liée aux JO, mais a dénoncé les difficultés de l'été pour payer les factures de restauration, handicap...

**FO a demandé quel avenir pour l'action sociale ?
En réponse le ministre a fait des annonces :**

- Doublement du budget des ESR en 2025
- Examen des conditions de passation d'un nouveau marché suite à la fin du PTZMI
- Demande aux préfets de synthèse sur les solutions de restauration
- Sujet de l'évolution des convergences en lien avec les rencontres de l'ATE

Par ailleurs, la DRH MI a annoncé un dégel de 5 millions d'euros pour le budget.
La FSMI FO continuera de défendre la mise en œuvre d'une vraie politique d'action sociale au ministère de l'Intérieur.

05 novembre 2024 **FSMI FORCE OUVRIÈRE** FSMI-FO

FSMI FORCE OUVRIÈRE
Fédération des Syndicats de l'Administration de l'Intérieur

Déclaration Liminaire CNAS du 4 Novembre 2024

Monsieur le Ministre,
Monsieur le secrétaire général,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Nous nous réunissons, enfin, aujourd'hui dans cette instance de la CNAS, dont nous vous remercions d'assurer l'ouverture, Monsieur le Ministre, à la suite de la demande de la FSMI FO. Il s'agit-là d'un message important et un signal fort pour nous et l'ensemble des collègues de notre ministère.

Nos propos vont être brefs, nous allons aller à l'essentiel et vous dire que la FSMI FO tient particulièrement à la mise en œuvre d'une politique sociale que nous souhaitons tous dynamique et ambitieuse.

C'est vrai que nous nous retrouvons pour la première fois en 2024 et nous avons pu participer à de nombreux groupes de travail en cette année de JO où les enjeux étaient forts et où l'accompagnement social était plus que jamais nécessaire !

Nous tenons à remercier sincèrement l'administration ainsi que l'ensemble de nos collègues ici présents pour le travail accompli dans ces groupes de travail au cours de cette année. De nombreux groupes de travail, effectivement, auxquels nous avons tous participé !

Nous sommes conscients du contexte budgétaire particulièrement difficile, tout comme du contexte économique, qui ne l'est pas moins.

Dans ce cadre, l'action sociale de notre ministère revêt une importance accrue pour chacun d'entre nous.

En effet, lorsque les difficultés économiques se font sentir, elles affectent plus durement certains de nos collègues ainsi que leurs familles. Cela appelle à une mobilisation renforcée de l'action sociale, rendant encore plus impérieux le besoin de solidarité au sein de notre ministère.

L'action sociale doit pouvoir disposer des moyens humains et financiers nécessaires pour améliorer les conditions de vie au travail de nos collègues. Elle a un impact direct sur leur quotidien, à travers des aides au logement, à la restauration, aux loisirs, aux vacances, ou encore aux solutions de garde d'enfants.



La fondation Jean Moulin

NOS REPRESENTANTS FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR SIEGENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FJM AU TITRE DE LA FSMI.

Ils veillent à placer l'action sociale au cœur des débats dans les groupes de travail auxquels ils participent activement.

Vous ne le savez peut-être pas mais, en tant qu'agent du ministère de l'Intérieur, **vous pouvez bénéficier des offres de la fondation Jean Moulin, partout en France**, quelle que soit la région où vous habitez, et ceci quel que soit votre service d'affectation.

Tout comme vous, votre conjoint, vos parents et enfants ont aussi accès à un certain nombre de prestations tels que les **colonies de vacances (séjours linguistiques ou découvertes), séjours en résidences de vacances, prêts, garanties de loyers**. Un justificatif de votre appartenance au ministère peut être demandé.

Pour ne rien rater et être informé de toutes les nouveautés et offres en cours (promotions, concours et bons plans) vous pouvez suivre la fondation sur Facebook :

<https://fr-fr.facebook.com/Fondation-JeanMoulin/>

ou encore vous abonner à la newsletter en rentrant votre adresse de messagerie sur le site : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/>

Pour la billetterie, les sports, les offres bien être, il faut créer un compte via UNI-CE qui permet un accès plus large (cette option - facturée 5 euros - est valable un an à partir de l'inscription).

Un espace dédié à la protection sociale complémentaire

Après différentes annonces, et de groupe de travail en groupe de travail, vous trouverez directement sur les différents sites du ministère, l'ensemble des éléments pour répondre à vos questions sur la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire.

Pour donner plus de visibilité à ce projet et compléter l'information des agents, un espace dédié à la protection sociale complémentaire a été mis en place sur l'intranet actionsociale.mi et sera alimenté régulièrement selon l'Administration.

Il est possible d'y accéder de trois façons :

- Depuis la page d'accueil de l'**Intranet.MI** : une rubrique « Protection sociale complémentaire » a été ajoutée :

http://intranet.mi/index.php?option=com_content&view=article&id=16349:mise-en-place-de-la-protection-sociale-complementaire-psc-au-ministere-de-linterieur&catid=144:action-sociale&Itemid=424

- Depuis l'**espace intranet de la DRH** : un bandeau central permet d'accéder aux informations relatives à la PSC : <http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/>

- Depuis le site intranet de l'action sociale du ministère : une rubrique dédiée à la PSC a été ajoutée : <https://actionsociale.interieur.rie.gouv.fr/index.php/2-non-categorise/1021-mise-en-place-de-la-protection-sociale-complementaire-psc-au-ministere-de-l-interieur>

Pour les agents retraités, un article dédié à la PSC figurera dans le prochain Actu-retraite. Il viendra en complément des



actions d'information qui seront effectuées par le Service des retraites de l'Etat (SRE) et par l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités (IRCANTEC).

Toutefois, nous vous transmettons le calendrier prévu à ce stade :

- **Novembre 2024** : négociation d'un accord ministériel prévoyance avec les représentants du personnel
- **Juin 2025** : sélection d'un opérateur pour le contrat collectif de PSC prévoyance
- **Dernier trimestre 2025** : mise en place du contrat collectif de PSC prévoyance

GRILLES INDICIAIRES

Grade Classe Echelon	Durée de l'échelon	Indices brut/majoré	Traitement Brut mensuel en Euros
----------------------------	--------------------------	------------------------	--

Grade Classe Echelon	Durée de l'échelon	Indices brut/majoré	Traitement Brut mensuel en Euros
----------------------------	--------------------------	------------------------	--

Grade Classe Echelon	Durée de l'échelon	Indices brut/majoré	Traitement Brut mensuel en Euros
----------------------------	--------------------------	------------------------	--

CATÉGORIE C

GRADE C1 ADJOINTS ADMINISTRATIFS ET ADJOINTS TECHNIQUES

1er échelon 1 an	367	366	1 801,74 €
2e échelon 1 an	368	367	1 806,66 €
3e échelon 1 an	370	368	1 811,58 €
4e échelon 1 an	371	369	1 816,51 €
5e échelon 1 an	374	370	1 821,43 €
6e échelon 1 an	378	371	1 826,35 €
7e échelon 3 ans	381	372	1 831,28 €
8e échelon 3 ans	387	373	1 836,20 €
9e échelon 3 ans	401	376	1 850,97 €
10e échelon 4 ans	419	377	1 855,89 €
11e échelon	432	387	1 905,12 €

GRADE C3 ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX 1ÈRE CLASSE ET ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX 1ÈRE CLASSE

1er échelon 1 an	388	373	1 836,20 €
2e échelon 1 an	397	375	1 846,04 €
3e échelon 2 ans	412	376	1 850,97 €
4e échelon 2 ans	430	385	1 895,27 €
5e échelon 2 ans	448	398	1 959,27 €
6e échelon 2 ans	460	408	2 008,50 €
7e échelon 3 ans	478	420	2 067,57 €
8e échelon 3 ans	499	435	2 141,41 €
9e échelon 3 ans	525	455	2 239,87 €
10e échelon	558	478	2 353,09 €

GRADE C2 ADJOINTS ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX 2ÈME CLASSE ET ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX 2ÈME CLASSE

1er échelon 1 an	368	367	1 806,66 €
2e échelon 1 an	371	369	1 816,51 €
3e échelon 1 an	376	370	1 821,43 €
4e échelon 1 an	387	373	1 836,20 €
5e échelon 1 an	396	374	1 841,12 €
6e échelon 1 an	404	376	1 850,97 €
7e échelon 2 ans	416	377	1 855,89 €
8e échelon 2 ans	430	385	1 895,27 €
9e échelon 3 ans	446	397	1 954,35 €
10e échelon 3 ans	461	409	2 013,42 €
11e échelon 4 ans	473	417	2 052,80 €
12e échelon	486	425	2 092,18 €

AGENTS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES DE 2ÈME CATÉGORIE (EMPLOI FONCTIONNEL)

1er échelon 2 ans ½	390	373	1 836,20 €
2e échelon 2 ans ½	426	383	1 885,43 €
3e échelon 2 ans ½	450	400	1 969,11 €
4e échelon 3 ans	483	423	2 082,34 €
5e échelon 3 ans ½	510	444	2 185,72 €
6e échelon	544	468	2 303,86 €

AGENTS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES DE 1ÈRE CATÉGORIE (EMPLOI FONCTIONNEL)

1er échelon 2 ans	390	373	1 836,20 €
2e échelon 2 ans ½	427	384	1 890,35 €
3e échelon 2 ans ½	456	404	1 988,80 €
4e échelon 3 ans	490	428	2 106,95 €
5e échelon 3 ans	516	448	2 205,41 €
6e échelon 3 ans ½	547	470	2 313,71 €
7e échelon	579	494	2 431,86 €

CATÉGORIE B

SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE NORMALE CONTRÔLEURS DE CLASSE NORMALE

1er échelon 1 an	389	373	1 836,20 €
2e échelon 1 an	395	374	1 841,12 €
3e échelon 1 an	397	375	1 846,04 €
4e échelon 1 an	401	376	1 850,97 €
5e échelon 2 ans	415	377	1 855,89 €
6e échelon 2 ans	431	386	1 900,19 €
7e échelon 2 ans	452	401	1 974,04 €
8e échelon 3 ans	478	420	2 067,57 €
9e échelon 3 ans	500	436	2 146,33 €
10e échelon 3 ans	513	446	2 195,56 €
11e échelon 3 ans	538	462	2 274,33 €
12e échelon 4 ans	563	482	2 372,78 €
13e échelon	597	508	2 500,77 €

SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE SUPÉRIEURE CONTRÔLEURS DE CLASSE SUPÉRIEURE

1er échelon 1 an	401	376	1 850,97 €
2e échelon 1 an	415	377	1 855,89 €
3e échelon 2 ans	429	384	1 890,35 €
4e échelon 2 ans	444	395	1 944,50 €
5e échelon 2 ans	458	406	1 998,65 €
6e échelon 2 ans	480	421	2 072,49 €
7e échelon 3 ans	506	441	2 170,95 €
8e échelon 3 ans	528	457	2 249,71 €
9e échelon 3 ans	542	466	2 294,02 €
10e échelon 3 ans	567	485	2 387,55 €
11e échelon 4 ans	599	509	2 505,70 €
12e échelon	638	539	2 653,38 €

SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE CONTRÔLEURS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

1er échelon 1 an	446	397	1 954,35 €
2e échelon 2 ans	461	409	2 013,42 €
3e échelon 2 ans	484	424	2 087,26 €
4e échelon 2 ans	513	446	2 195,56 €
5e échelon 2 ans	547	470	2 313,71 €
6e échelon 3 ans	573	489	2 407,24 €
7e échelon 3 ans	604	513	2 525,39 €
8e échelon 3 ans	638	539	2 653,38 €
9e échelon 3 ans	660	556	2 737,07 €
10e échelon 3 ans	684	574	2 825,68 €
11e échelon	707	592	2 914,29 €



Facebook : **FO PREFECTURES**
Instagram : **fo_prefectures**



You tube : **foprefectures**
X : **@fopref**

www.fo-prefectures.com

TECHNICIEN SIC DE CLASSE NORMALE

1er échelon 1 an	437	390	1 919,89 €
2e échelon 1 an	441	393	1 934,65 €
3e échelon 1 an	444	395	1 944,50 €
4e échelon 1 an	446	397	1 954,35 €
5e échelon 2 ans	455	403	1 983,88 €
6e échelon 2 ans	469	415	2 042,96 €
7e échelon 2 ans	493	430	2 116,80 €
8e échelon 3 ans	517	449	2 210,33 €
9e échelon 3 ans	541	465	2 289,09 €
10e échelon 3 ans	554	475	2 338,32 €
11e échelon 3 ans	576	491	2 417,09 €
12e échelon 4 ans	601	511	2 515,54 €
13e échelon	635	537	2 643,54 €

TECHNICIEN SIC DE CLASSE SUPÉRIEURE

1er échelon 1 an	446	397	1 954,35 €
2e échelon 1 an	455	403	1 983,88 €
3e échelon 2 ans	467	413	2 033,11 €
4e échelon 2 ans	484	424	2 087,26 €
5e échelon 2 ans	499	435	2 141,41 €
6e échelon 2 ans	518	450	2 215,25 €
7e échelon 3 ans	547	470	2 313,71 €
8e échelon 3 ans	569	486	2 392,47 €
9e échelon 3 ans	580	495	2 436,78 €
10e échelon 3 ans	606	514	2 530,31 €
11e échelon 4 ans	637	538	2 648,46 €
12e échelon	676	568	2 796,14 €

TECHNICIEN SIC DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

1er échelon 1 an	487	426	2 097,11 €
2e échelon 2 ans	502	438	2 156,18 €
3e échelon 2 ans	523	453	2 230,02 €
4e échelon 2 ans	554	475	2 338,32 €
5e échelon 2 ans	585	499	2 456,47 €
6e échelon 3 ans	611	518	2 550,00 €
7e échelon 3 ans	642	542	2 668,15 €
8e échelon 3 ans	676	568	2 796,14 €
9e échelon 3 ans	699	585	2 879,83 €
10e échelon 3 ans	723	603	2 968,44 €
11e échelon	745	621	3 057,05 €

Suppression annoncée de la GIPA

Ces derniers jours, vous avez pu lire dans la presse, les tracts syndicaux ou entendre dans les différents médias audiovisuels, la suppression annoncée de la GIPA au titre de l'année 2024.

Pour nos collègues récents au sein de l'Administration, un petit rappel sur ce dispositif indemnitaire.

La GIPA = la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

Vous pouvez bénéficier d'une **indemnité** de garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) si **l'évolution de votre traitement brut indiciaire est inférieure sur 4 ans à celle de l'indice des prix à la consommation**. Cela signifie, qu'un agent qui n'a obtenu aucune revalorisation indemnitaire (avancement, prise d'échelon, revalorisation IFSE avec la mobilité) pendant 4 ans, bénéficie automatiquement de la prime GIPA.

Si vous y avez droit, sachez que cette indemnité est versée de **manière automatique** avec votre salaire.

Pour la calculer voici la formule, toutefois vous pouvez trouver sur notre site internet le simulateur mis à votre disposition.

L'indemnité de garantie du pouvoir d'achat (G) est calculée sur la base des traitements bruts indiciaires annuels (TBA), selon la formule suivante :

$G = TBA \text{ de l'année de début de la période de référence} \times (1 + \text{inflation sur la période de référence}) - TBA \text{ de l'année de fin de la période de référence.}$

Les traitements bruts indiciaires annuels (TBA) pris en compte sont calculés de la manière suivante :

$TBA = \text{Indice majoré détenu au 31 décembre de l'année de début et de l'année de fin de la période de référence} \times \text{Valeur annuelle du point d'indice pour chacune de ces 2 années.}$

Si vous avez travaillé à temps partiel ou si vous avez occupé un emploi à temps non complet ou incomplet au cours des 4 ans, vous pouvez bénéficier de la Gipa au prorata du temps travaillé au 31 décembre de l'année de fin de la période de référence :

$G = TBA \text{ de l'année de début de la période de référence} \times (1 + \text{inflation sur la période de référence}) - TBA \text{ de l'année de fin de la période de référence} \times \text{quotité de temps de travail au 31 décembre de l'année de fin de la période de référence.}$

Cependant au titre de l'année 2024, le gouvernement de Michel Barnier a

décidé de mettre fin au versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour les fonctionnaires. Cette décision a été annoncée par Guillaume Kasbarian, ministre de la Fonction publique, le **23 octobre 2024**.

Guillaume Kasbarian, lors de son audition devant la Commission des Lois ce mercredi 23 octobre, a insisté sur la nécessité d'une réforme profonde de la fonction publique, pointant une gestion plus proactive et mieux adaptée aux évolutions technologiques et économiques. Il a souligné l'importance d'un programme de gestion prévisionnelle des compétences de l'État, préférant des stratégies qui anticipent plutôt que réactives.

Le budget 2025 pour la fonction publique est **réduit de 27 %**, s'établissant à environ **800 millions d'euros**, malgré cette baisse drastique de crédits G. Kasbarian souhaite poursuivre les transformations pour optimiser les ressources humaines et financières. Cela inclut une réduction de 2 200 postes et un objectif de 10 % de diminution des opérateurs de l'État d'ici quatre ans, dans la logique de « débureaucratisation ».

Une **concertation prévue le 12 novembre** avec les syndicats, hostiles aux réformes proposées, notamment le projet porté par le ministre Guérini avant la dissolution, qui envisageait de développer la **rémunération au mérite**, de **faciliter les licenciements** ou encore de **supprimer les catégories** historiques de fonctionnaires. M. Kasbarian a souhaité revoir les propositions de son prédécesseur mais dans l'optique « de poursuivre cette ambition réformatrice ».

M. le ministre de la Fonction Publique prône une « **simplification**

FSMI
FORCE OUVRIÈRE

SUPPRESSION DE LA G.I.P.A.

PUREMENT SCANDALEUX !

Les agents de la fonction publique perdent encore du pouvoir d'achat avec la suppression de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) accordée aux fonctionnaires.

La GIPA était pourtant l'assurance de maintenir les revenus des agents à niveau, suite à la forte inflation constatée ces dernières années.

Après l'absence de revalorisation des indices de bas de grille,
Après l'absence de revalorisation de la valeur du point d'indice,
Le gouvernement s'attaque maintenant à la GIPA.

LA FSMI-FO DÉNONCE CES COUPES BUDGÉTAIRES, FAITES AU DÉTRIMENT DES AGENTS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR QUI ONT POURTANT FAIT PREUVE, TOUTE CETTE ANNÉE, D'UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE.

Toujours moins de pouvoir d'achat pour les agents de la fonction publique

25/10/2024 **FSMI** FSMI-FO

administrative » pour alléger les procédures bureaucratiques, soulignant que cette « débureaucratisation » est nécessaire pour améliorer le quotidien des agents publics. C'est ainsi, que par un tweet sur le réseau social X, il félicite la nomination de M. Elon MUSK et désire partager « les meilleures pratiques pour lutter contre l'excès de bureaucratie » avec le milliardaire, chargé par Donald Trump de l'« efficacité gouvernementale ». Sur la suppression de la GIPA, le ministre indique « Il n'avait jamais été question de la pérenniser ad vitam aeternam », en mentionnant que le dispositif mis en place en 2008 pour compenser la perte de pouvoir d'achat, ne devait initialement durer que deux années, avant de finalement s'installer dans le temps.

Pour FO, si ce dispositif a été pérennisé c'est qu'il était nécessaire face à

la conjoncture financière, en effet le point d'indice des fonctionnaires n'a presque pas progressé ces dernières années, et leur rémunération a évolué beaucoup moins vite que la hausse des prix.

Cette décision s'ajoute à une longue liste de mesures anti-fonctionnaire.

La liste des mauvaises nouvelles pour la fonction publique augmente : La fonction publique va subir des baisses d'effectifs, fusionner des services publics, ne pas remplacer tous les fonctionnaires qui partent à la retraite, des regroupements d'administrations et d'agences publiques.

Des mesures d'un autre temps, qui n'ont qu'un objectif, un gain financier !! le service public se retrouve au

banc des accusés pour un délit qu'il n'a pas commis.

Et comme cela ne suffisait pas de stigmatiser la fonction publique, le gouvernement s'attaque directement à ceux qui la composent... les fonctionnaires, en les traitant de profiteuse en arrêt maladie ordinaire !

Le **jour de carence** a été introduit en 2012 dans la **fonction publique**. Supprimé en 2014, il a été rétabli avec l'entrée en vigueur de la circulaire du 15 février 2018 « relative au non-versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics civils et militaires ».

A ce stade, le fonctionnaire est amputé d'un jour de carence lors de sa déclaration d'un arrêt maladie.

Dans les prochains mois, la situation sera totalement différente. La proposition est de passer à 3 jours de carence (jours non rémunérés) mais aussi d'être rémunéré à 90% les jours suivants de l'arrêt maladie.

La justification du gouvernement est d'aligner encore une fois le public sur le privé tout en oubliant pertinemment qu'il interdit la prise en charge des jours de carence par les mutuelles dans les nouveaux marchés de Prestation Sociale Complémentaire (PSC).

Afin de démontrer la différence de situation avec cette réforme, notre syndicat a **diffusé** un tract avec des exemples pour que chacun **comprenne l'impact financier** de ce dispositif.

Vous trouverez également en cliquant sur ce lien un simulateur proposé par notre syndicat FO PREF SMI : <https://www.fo-prefectures.com/>

Face à ce projet, FORCE OUVRIERE, de son côté, s'inscrit dans une « convergence des luttes » avec les cheminots en appelant à 3 jours de grève à partir de la mi-décembre. Notre mandat, c'est toujours : **3 jours de carence, 3 jours de grève**, explique Christian Grolier, le secrétaire général de FO Fonctionnaires, qui entend établir un rapport de force avec le gouvernement.

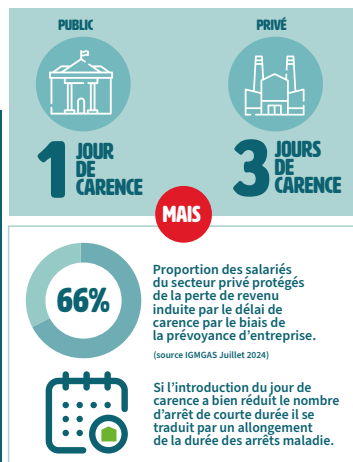
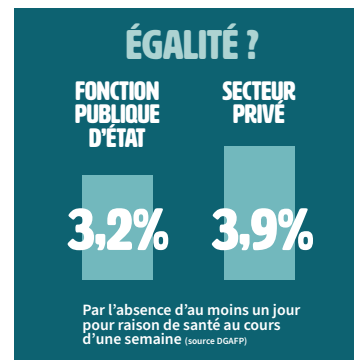
SUPPRESSION DE LA GIPA

JOUR DE CARENCE MALADE PAS COUPABLE

NI 1 NI 2 NI 3 ZERO !



ÉCONOMIE 1,2 MILLIARDS SUR LA SANTÉ ET LE POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES



- ÉLÉMENTS DE RÉNUMÉRATION CONCERNÉS PAR LE JOUR DE CARENCE**
- ✗ TRAITEMENTS
 - ✗ PRIMES ET INDEMNITÉS
 - ✗ INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE
 - ✗ NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE
 - ✔ SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT



ÉLISE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE DEUXIÈME CLASSE 9ÈME ECHELON (M397)

Grippe
5 jours d'arrêt

AUJOURD'HUI
-62,03€
1 JOUR DE CARENCE

APRÈS LA RÉFORME
-210,69€
3 JOURS DE CARENCE 2 JOURS PAYÉS À 90%

RONAN
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE 4ÈME ECHELON (M376)

Angine
3 jours d'arrêt

AUJOURD'HUI
-64,28€
1 JOUR DE CARENCE

APRÈS LA RÉFORME
-192,80€
3 JOURS DE CARENCE

NADIA
ATTACHÉ PRINCIPAL 8ÈME ECHELON (M773)

Bronchite aiguë
4 jours d'arrêt

AUJOURD'HUI
-124€
1 JOUR DE CARENCE

APRÈS LA RÉFORME
-396,38€
3 JOURS DE CARENCE 1 JOUR PAYÉ À 90%

FSMI FORCE OUVRIÈRE

3 JOURS DE CARENCE dans la fonction publique ?

La fonction publique n'est pas comptée parmi les plus faibles taux d'arrêts maladie.

Les fonctionnaires ne bénéficient pas d'accord de branche ou d'entreprise qui prennent en charge les jours de carence.

Pire, ils exercent dans des conditions de travail de « en » inhumaines qui entraineraient, n'importe quel employeur du privé aux Prud'hommes !

MAIS LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE VEUT

- IMPOSER 3 JOURS DE CARENCE EN CAS D'ARRÊT MALADIE
- LIMITER LE REMBOURSEMENT À 90% DU SALAIRE

STOP aux mesures populistes et indignes contre les fonctionnaires !

Pour la FSMI-FO, c'est NON !

18 octobre 2024

Souffrance au travail

LE BIEN ÊTRE AU TRAVAIL, UN SUJET RÉGULIÈREMENT ÉVOQUÉ PAR NOTRE SYNDICAT DANS LES INSTANCES DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSA DE RÉSEAU DES PRÉFECTURES ET DES SGCD. CE SUJET, DIFFICILEMENT ABORDÉ PAR NOTRE ADMINISTRATION QUI SE CACHE FACE AUX SITUATIONS PRÉOCCUPANTES DE NOS COLLÈGUES.

Que ce soit en préfecture, sous-préfecture, SGCD ou SGAMI à chacun de nos déplacements nous rencontrons des collègues en souffrance.

Cette souffrance au travail, qui peut faire surgir des pathologies graves, ont souvent des causes aujourd'hui identifiées dont nous vous donnons ici la définition.

Le **Burn-out, bore-out et brown-out** sont trois expressions anglaises.

Chacune d'elle fait référence à une souffrance différente ressentie par beaucoup de nos collègues qu'ils soient personnels administratifs, techniques ou du secteur social.

Chacune peut avoir des conséquences graves pour leur santé physique et mentale.

Le **bore-out** est un épuisement professionnel par l'ennui chronique, contrairement au burn-out il est généralement causé par une sous-charge de travail ou par des tâches ennuyeuses.

Les causes du bore-out peuvent être multiples :

- Surqualification par rapport aux missions à remplir ;
- Insuffisance de tâches par rapport au volume horaire de travail ;
- Missions répétitives et routinières ;
- Tâches tellement parcellisées qu'elles en perdent largement leur sens ;
- Absence de changement des missions pendant une longue période et de perspective d'évolution ;

Le bore-out peut donc aussi concerner des personnes qui ont une charge de travail normale, mais qui se sentent enfermées, sans espoir d'évolution, dans des missions qu'elles connaissent par cœur.

Elles peuvent ne ressentir aucun, ou très peu d'intérêt pour les tâches effectuées.

Elles finissent par les accomplir d'une manière quasi mécanique.

Le **burn-out** est un épuisement physique, émotionnel et mental il est généralement causé par un investissement prolongé

dans des situations de travail exigeantes sur le plan émotionnel.

Les symptômes peuvent être très différents :

- Cognitif : difficultés à se concentrer, à mémoriser, à décider ;
- Comportemental : la personne concernée peut se replier sur elle-même, devenir agressive, compenser par des addictions diverses ;
- Physique : fatigue permanente, troubles du sommeil, pathologies gastro-intestinales, troubles musculo-squelettiques, etc ;
- Émotionnel : perte de confiance en soi, sentiment d'impuissance, anxiété, hypersensibilité, tristesse marquée, angoisse fréquente ou au contraire absence d'émotions ;

Le **brown-out** est une forme d'épuisement professionnel, généralement causé par une perte de sens et/ou d'utilité de son travail. Il s'agit d'un manque de cohérence entre les valeurs personnelles et les valeurs représentées par le travail lui-même.

L'expression anglaise « brown-out » correspond en français à une baisse de courant électrique dans un appareil. Cet état est celui des personnes qui n'en peuvent plus d'avoir des tâches absurdes à accomplir.

Toujours de manière très imagée, le brown out est divisé en cinq catégories :

- Les « **faire-valoir** », servant à mettre en valeur leurs supérieurs hiérarchiques ;
- Les « **sbires** », recrutés pour exécuter un travail avec une dimension agressive ;
- Les « **rafistoleurs** », employés pour résoudre des problèmes qui auraient pu être évités ;
- Les « **cocheurs de**

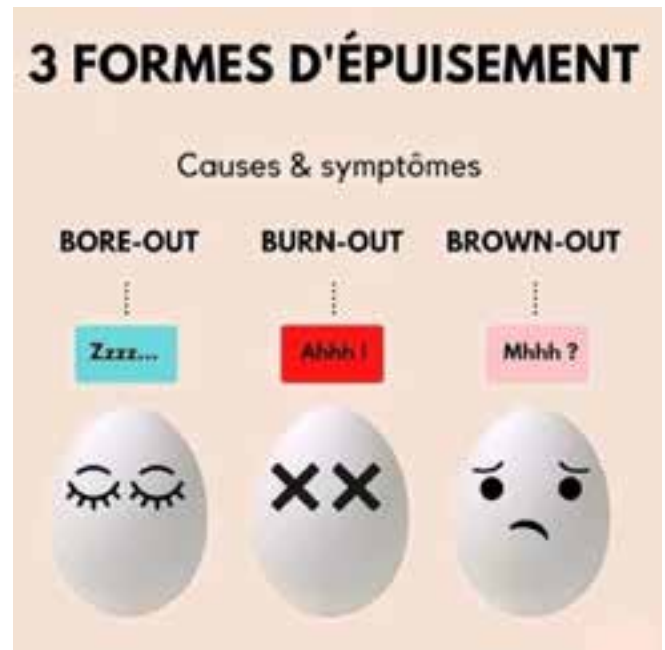
cases », recrutés pour permettre à une organisation de prétendre qu'elle traite un problème qu'elle n'a aucune intention de résoudre ;

- Les « **petits chefs** » surveillant des personnes travaillant déjà de façon autonome ;

Si cette présentation prête à sourire, les conséquences du brown-out n'ont rien d'amusant : l'agent perd toute motivation pour son travail et se met progressivement en retrait, certains à coups d'arrêts de travail répétés. S'il ne trouve pas d'évolution en interne ou en externe, sa santé physique et psychologique se dégrade, pouvant, là encore, le conduire jusqu'à une véritable dépression.

On a tous déjà entendu parlé du burn-out, mais connaissiez-vous le bore-out et le brown-out ? Bien connaître ces formes d'épuisement professionnel pourrait permettre de les prévenir. Parler d'épuisement professionnel n'est pas facile, mais n'hésitez pas à l'évoquer avec vos collègues, nos délégués.

Une fiche d'aide à la prévention éditée par l'Anact, l'INRS France et le Ministère du Travail qui pourrait vous intéresser :



Une marée d'agents au SGAMI Sud-Ouest pour une pêche aux goodies syndicaux

POUR LA PREMIÈRE FOIS, UN STAND DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL A REJOINT LA JOURNÉE DE COHÉSION ANNUELLE DU SGAMI SUD-OUEST À BORDEAUX. IMAGINÉE PAR LA SECTION LOCALE FO PREF SMI, CETTE INITIATIVE A FAIT MOUCHE JEUDI 19 SEPTEMBRE AUTOUR D'UNE ACTIVITÉ ORIGINALE : UN JEU DE PÊCHE AUX GOODIES SYNDICAUX.



Belle prise pour le PDDS de la Zone Sud-Ouest, M. Nicolas Hesse (à gauche sur la photo) aux côtés de M. Didier Ribeyrolle, Secrétaire général adjoint du SGAMI SO, qui repart avec des goodies FO.

Les mordus de l'hameçon étaient à la fête jeudi 19 septembre à l'occasion de la journée de cohésion annuelle du SGAMI Sud-Ouest à Bordeaux. S'inspirant du célèbre jeu de la pêche aux canards, la section locale FO Préfectures et des Services du ministère de l'Intérieur a proposé l'animation d'un stand des représentants du personnel – une première au SGAMI SO – autour d'une activité phare : un jeu de pêche aux goodies syndicaux.

Cette initiative, portée en intersyndicale, a appâté de très nombreux agents venus tester leur adresse avant de repartir avec des souvenirs. Soigneusement préparés par les représentants syndicaux, les petits paquets cadeaux renfermaient stylos, carnets de notes et autres objets aux couleurs des syndicats comptant des représentants dans les instances de dialogue social locales. Un moyen original d'attirer l'attention tout en offrant une pause ludique aux participants, experts ou non de la traque des poissons.

M. Nicolas Hesse, Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la Zone Sud-Ouest, et M. Didier Ribeyrolle, Secrétaire général adjoint du SGAMI SO, se sont prêtés au jeu. Après d'habiles lancers de ligne, ils ont remporté de belles prises, partageant ainsi un temps de convivialité avec les animateurs du stand et les agents.

Dynamiser la communication

Plus qu'un simple divertissement, cette action s'inscrivait dans une démarche plus vaste entreprise par la section locale FO PREF SMI du SGAMI SO pour dynamiser sa communication au moyen d'actions

innovantes. Le but étant de renforcer les liens entre les agents et leurs représentants FO.

Le stand a également permis d'échanger autour de problématiques locales et d'actualités syndicales, mais aussi de recueillir des adresses mails d'agents pour de futures communications. En parallèle, des dépliants pédagogiques expliquant le rôle des syndicats et présentant les instances de représentation du personnel (CSA, F3SCT, CAP, comité médical) ont été distribués. Ces documents incluaient les coordonnées des syndicats locaux afin de faciliter les prises de contact.

Une trêve syndicale bienvenue dans le combat au service des agents, rappelant l'intérêt de ferrer aussi les moments de convivialité.

Olivier Seigneurin



Une initiative de FO portée en intersyndicale.

Vie des sections



Rodez
26/09/2024



FO Pref SMI 42

Le 3 décembre 2024, lors de la réunion de section de la préfecture de St Etienne, nos collègues Philippe VINNAC et Frédéric MARTINEZ ont été élus pour prendre les responsabilités de secrétaire départemental et de trésorier.

Une rencontre a été organisée pour évoquer les problématiques locales avec M. le Préfet de la LOIRE en compagnie de Alain FLATTIN conseil national.

Notre section FO PREF SMI 42 participera activement aux réunions de dialogue social avec l'Administration locale.



Réunion régionale Grand Est - 4/10/2024

Réunion préfecture de région île de France - 24/10/2024



La sous-préfecture de Boulogne-Billancourt enfin inaugurée !

Le 15 novembre 2024, nos représentants FO Préfectures et SMI étaient présents à l'inauguration, qui a été programmée plusieurs fois et reportée. Notre organisation syndicale a d'ailleurs toujours œuvré pour les conditions de travail des collègues de la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt et a défendu, de longue date, son déménagement vers de nouveaux locaux sans baisser les bras.

Le chantier a duré plusieurs années, et cette inauguration, par le Préfet Laurent HOTTIAUX, marque un aboutissement qui permet enfin d'offrir de meilleures conditions de travail pour nos collègues. La 13ème maison France service a ouvert dans les mêmes locaux et a été inaugurée en même temps.



Le mot des retraités

Chers camarades,

Les nuages s'amoncellent en cette fin d'année et la colère gronde. Le nouveau gouvernement cherche des boucs émissaires et, comme toujours, ce sont les fonctionnaires et les retraités qui sont ciblés et livrés à la vindicte publique.

Nous sommes des fonctionnaires retraités et nous avons servi l'Etat fort de nos convictions républicaines et de notre sens du devoir. Nous sommes donc indignés par cet étalage de contre vérités qui circulent dans l'opinion et ses médias sans que le gouvernement – bien au contraire – ne prenne la défense de ses agents et du service public auquel nous sommes tous attachés.

Nous tenons donc à apporter notre soutien total et solidaire à nos camarades en activité qui – nous le savons – vivent une situation particulièrement difficile du fait du manque de considération du gouvernement vis-à-vis des fonctionnaires qui servent loyalement l'Etat. Sans oublier les mesures discriminatoires qui leur sont imposées, les atteintes au statut et le gel du point d'indice.

S'agissant de leur pouvoir d'achat les retraités ne se faisaient guère d'illusion dès lors qu'ont été connues les contraintes fixées au budget de l'Etat et au budget de la sécurité sociale. Ces textes sont aujourd'hui en discussion. On ne peut évidemment pas préjuger de l'issue de la procédure budgétaire, du moins à ce jour, mais nous nous devons de réagir.

Il est tout à fait intolérable de s'en prendre aux retraités dès lors

que l'on recherche des économies budgétaires alors que l'on sait bien que le mécanisme d'indexation des pensions et retraites sur l'inflation est le seul levier permettant une évolution de leurs revenus.

On notera d'ailleurs que cette disposition, pourtant légale, en l'occurrence l'article L 161-25 du Code de la sécurité sociale, n'a pas toujours été respectée puisque la perte du pouvoir d'achat des retraités est de l'ordre de 10 % entre 2017 et 2024. Le déficit de la branche vieillesse doit être ramené de 6,3 Md € en 2024 à 3,1 Md € en 2025. Le Projet de Loi du Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS 2025) prévoit donc une revalorisation des pensions et retraites de base au 1er Janvier 2025 limitée à la moitié du chiffre supposé d'inflation soit 0,8 % (après amendement au Sénat au lieu de 0,9 % initialement). Une deuxième revalorisation du même niveau est prévue au 1er Juillet 2025 mais elle ne concernerait que les pensions inférieures au Smic soit 1 426,30 €.

Pourquoi s'en prendre aux retraités alors qu'il n'y a pas moins de 74 Md d'exonération de cotisations sociales qui privent la sécurité sociale de ressources propres ?

Cette mesure, si elle devait être effectivement appliquée, serait inacceptable. D'ailleurs les organisations syndicales de retraités appellent à une manifestation le 3 Décembre.

Tout d'abord 4 retraités sur 6 sont exclus de la 2ème revalorisation et devront donc se contenter d'une augmentation de 0,8 % ! Cette revalorisation au demeurant constitue à peine une aumône en regard de la réalité de l'augmentation du coût de la vie. Chacun peut en faire l'expérience quotidiennement et sur des postes de consommation courante.

De plus il y a bien sous-indexation des pensions et retraites par rapport à l'inflation ce qui est, rappelons-le, contraire à la loi. Le chiffre supposé d'inflation est de 1,6 % alors que l'INSEE prévoit 2,2 % et la Banque de France 2,5 %. Donc même les petites retraites sont pénalisées.

Dans le même temps on annonce une augmentation de la taxe sur l'électricité, une augmentation de la taxe immobilière et une augmentation des droits de mutation au profit du département.

L'Assurance Maladie doit réaliser 4 Md d'économies, ce qui va se traduire par une nouvelle vague de déremboursement de la Sécurité Sociale : - 5 % sur les médicaments et - 5 % sur les consultations. Bien entendu ce sont les mutuelles qui vont compenser tout comme le différentiel d'augmentation des honoraires des médecins du Secteur 1.

Les cotisations mutuelles accusent déjà une augmentation exponentielle et ce depuis plusieurs années. Les niveaux de cotisation sont à présent insupportables pour beaucoup. Nul doute que les retraités seront les premiers pénalisés car l'âge aidant, ils supportent des dépenses de santé de plus en plus importantes qui grèvent leur budget.

Raison de plus pour être attentif et exigeant sur leur pouvoir d'achat. C'est leur droit et aussi le devoir de notre société de se préoccuper de la situation de ses aînés..

Pour conclure et à l'approche des fêtes de fin d'année je souhaite à toutes et à tous, malgré la morosité ambiante, de belles fêtes en famille et tous mes vœux les plus chaleureux vous accompagnent pour cette nouvelle année.



Bien fraternellement,
Bernard RIBET,
Président de la Section Nationale des Retraités.



ADHÉRER EN LIGNE : C'EST POSSIBLE !

**Vous êtes administratifs, techniques,
de la filière sociale, contractuels
notre syndicat vous offre la possibilité
d'adhérer directement en ligne !!!**



**Il vous suffit de vous rendre directement sur notre site
internet :**

<http://www.fo-prefectures.com/>



Ou flashez le QR code ci-contre



**Notre syndicat national FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR vous rappelle que vous bénéficiez
d'un crédit d'impôt à hauteur de 66% (ou un remboursement fiscal
de 66%) ou 100% dans le cadre de vos frais réels.**

*n'hésitez pas à rejoindre le syndicat majoritaire dans les préfectures, les sous-préfectures,
les juridictions administratives et SGAMI*

un syndicat libre et moderne,

un syndicat qui se bat au présent pour garantir votre avenir !!!